

Cabinet Yves BEGON

Membre de la Compagnie Régionale de LYON -RIOM

26 avenue de Verdun
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04 77 92 05 30

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31.12.2022

ASSOCIATION LIGERIENNE
DE MUSIQUES ACTUELLES
20 Boulevard Thiers
42000 SAINT-ETIENNE

Cabinet Yves BEGON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de LYON - RIOM

26 avenue de Verdun

42000 SAINT ETIENNE

Tel : 04 77 92 05 30

Fax : 04 77 74 22 93

y.begon@aaci-conseils.fr

Association ligérienne de musiques actuelles
20 Boulevard Thiers
42000 - SAINT ETIENNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Adhérents

Opinion: avec réserve

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ligérienne de musiques actuelles relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Réserve pour désaccord

Saint-Etienne Métropole a attribué une subvention d'investissement annuelle à votre association, pour financer le volet numérique de son projet. Celle-ci s'élève à 50 000€ pour l'exercice 2022. Cette subvention a été comptabilisée en produit à recevoir.

Elle a été entièrement consommée au 31/12/2022 comme suit :

- investissement en matériel : 3 727 €

- investissement immatériel : 46 273 € soit :

18 824€

- charges de l'analytique numérique (charges de productions relatives aux projets audiovisuels) =

- salaire chargé de la technicienne vidéo (permanente en CDD) = 17 011€

- quote-part salaire du directeur technique, chargé de production audiovisuelle pour 10 438€

Cette subvention a été comptabilisée en immobilisation incorporelle (production immobilisée) et en subvention d'investissement pour 50 000 €. L'immobilisation et la subvention ont été entièrement amorties sur l'exercice 2022.

2088	Immobilisation CAPTATION 2022	46 273	
721	Production immobilisée CAPTATION 2022		46 273
68111	Amortissement immobilisation	46 273	
28088	Amortissement immobilisation		46 273
1315	Subvention d'investissement		50 000
4687	Produit à recevoir subvention SEM CAPTATION 2022	50 000	
13915	Quote part de subvention virée au résultat	50 000	
777	Quote part de subvention virée au résultat		50 000

Cette subvention a pour objectif de soutenir la création de supports audiovisuels pour valoriser le travail d'accompagnement et de médiation culturelle mené par le fil.

Ces supports sont majoritairement utilisés sur les réseaux sociaux avec une durée de vie qui n'excède pas 6 mois généralement. Cette aide permet également la mise en place de captations vidéo de concerts en live, diffusés en simultané, ou utilisés par le fil ou les groupes filmés, pour assurer la promotion de leurs œuvres artistiques. Cette communication se réalise sur un temps qui n'excède un an et n'a pas vocation à engendrer de commercialisation. Le fil utilise ces supports audiovisuels sur des médias (réseaux sociaux, mailing, site internet) qui sont de fait, éphémères, à vocation d'information, sans en tirer aucun profit immédiat ou différé.

Ce soutien finance de fait la création de supports audiovisuels, dans l'objectif de créer des biens immatériels avec une durée de vie limitée.

Après analyse, **comptablement**, ces dépenses ne remplissent pas **tous** les critères caractérisant un actif immatériel immobilisable. Il n'y a **pas d'impact sur le résultat 2022** car la subvention d'investissement comptabilisée a été reprise en totalité sur l'exercice (1 an). **En revanche elle a un impact sur la présentation des comptes.**

L'impact sur la présentation est la suivante :

- Compte de résultat :
 - o Résultat exceptionnel – 46 273 € (le poste produit exceptionnel serait de 32 452 au lieu de 78 725 €)
 - o Résultat exploitation + 46 273 € (annulation du compte de production immobilisé, de la dotation aux amortissements liés et reclassement de la subvention en compte 73)
- Bilan actif :
 - o Le poste concession, brevets, licences, marques... serait de :
 - 16 932 € au lieu de 63 205 € en valeur brut.
 - 13 311 au lieu de 59 584 € en amortissement
 - La valeur nette serait inchangée.
- Bilan passif : Aucun impact dans la mesure où la subvention a été entière rapportée au résultat.

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code déontologique de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, outre le point décrit dans la partie « fondement de l'opinion avec réserve », je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Des subventions et concours publics ont été accordés pour 1 027 549 €. Je me suis assuré, par tests, qu'elles étaient utilisées conformément à leur objet. L'analyse de ces appréciations n'appelle pas de remarques particulières hormis le point décrit dans la réserve.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion, exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels

A l'exception de l'incidence du point décrits dans la partie Fondement de l'opinion avec réserve je n'ai pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. . En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A SAINT ETIENNE

le 23 mai 2023

Le commissaire aux comptes
YVES BEGON



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	63 205	59 584	3 621	3 200	421	13.14
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	750 560	675 263	75 298	84 710	9 412	11.11
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés	23 000	12 000	11 000	11 000		
	Prêts						
	Autres	368		368	368		
	Total I	837 133	746 847	90 286	99 278	8 992	9.06
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	5 716		5 716	4 606	1 111	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	14 900		14 900	12 172	2 728	22.41
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	178 183		178 183	95 021	83 162	87.52
	Valeurs mobilières de placement	304 936		304 936	304 936		
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	459 372		459 372	438 089	21 283	4.86
	Charges constatées d'avance (2)	23 897		23 897	25 798	1 901	7.37
	Total II	987 004		987 004	880 621	106 383	12.08
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 824 137	746 847	1 077 290	979 899	97 391	9.94

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022	12	Exercice N-1 31/12/2021	12	Ecart N / N-1	
		Euros				%	
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité	174 808		142 209		32 600	22.92
	Autres						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	5 326		32 600		27 274	83.66
	Situation nette (sous total)	180 134		174 808		5 326	3.05
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	250 053		236 178		13 875	5.87
	Provisions réglementées						
	Total I	430 187		410 987		19 201	4.67
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	87 000		100 000		13 000	13.00
	Total II	87 000		100 000		13 000	13.00
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	67 587		49 296		18 291	37.10
	Total III	67 587		49 296		18 291	37.10
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	198 660		172 972		25 688	14.85
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	137 924		139 121		1 198	0.86
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	135 407		76 623		58 784	76.72
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance	20 525		30 900		10 375	33.58
	Total IV	492 516		419 617		72 899	17.37
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 077 290		979 899		97 391	9.94

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

471 991 388 716

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations		750		375	375	100.00
Ventes de biens et services						
Ventes de biens		177 714		62 036	115 678	186.47
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service		504 601		166 085	338 516	203.82
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation		1 027 549		1 075 643	48 094	4.47
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières				15 000	15 000	100.00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		3 521		1 130	2 392	211.68
Utilisations des fonds dédiés		13 000			13 000	
Autres produits		46 466		286	46 180	NS
Total I		1 773 601		1 320 554	453 047	34.31
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises		59 885		23 172	36 714	158.44
Variation de stock		1 111		665	445	66.95
Autres achats et charges externes		715 403		494 633	220 770	44.63
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés		17 916		12 948	4 968	38.37
Salaires et traitements		661 790		562 505	99 285	17.65
Charges sociales		240 311		135 722	104 589	77.06
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		92 569		23 473	69 096	294.37
Dotations aux provisions		18 291		12 737	5 554	43.60
Reports en fonds dédiés				40 000	40 000	100.00
Autres charges		46 378		10 954	35 424	323.38
Total II		1 851 432		1 315 478	535 954	40.74
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		77 831		5 076	82 907	NS

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	1 700		167		1 533	920.22
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	1 700		167		1 533	920.22
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			19		19	100.00
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV			19		19	100.00
2. Résultat financier (III-IV)	1 700		148		1 552	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	76 131		5 224		81 355	NS
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	3 031		10 022		6 991	69.76
Sur opérations en capital	78 725		18 231		60 494	331.81
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V	81 756		28 253		53 503	189.37
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	299		878		578	65.92
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI	299		878		578	65.92
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	81 457		27 375		54 081	197.55
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	1 857 057		1 348 974		508 083	37.66
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 851 731		1 316 374		535 357	40.67
5. EXCEDENT OU DEFICIT	5 326		32 600		27 274	83.66

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 077 290.12 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 773 601.16 Euros et dégageant un excédent de 5 325.52 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

L'association a pour but principal d'inscrire et de rendre accessible l'ensemble des pratiques issues du champs des musiques actuelles sur le bassin stéphanois, en prenant en compte le contexte artistique, culturel, social, urbain et économique.

L'objet de l'association a pour cadre le service délégué par la Ville de Saint-Etienne tel que décrit à l'article 1 de la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la salle de musiques actuelles signée le 31 octobre 2018.

L'objet peut également être développé à l'extérieur de cet équipement. Dans tous les cas, l'objet de l'association est développé par un personnel salarié placé sous l'autorité d'un directeur également salarié. Ce directeur agit dans le cadre des orientations définies par le Conseil d'Administration de l'association. L'association s'assure de toute licence ou autorisation nécessaire à la réalisation de son objet.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 309		46 896
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	545 979		32 710
Installations générales agencements aménagements divers	45 103		1 925
Matériel de transport	17 149		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	105 649		2 046
TOTAL	713 880		36 681
Autres titres immobilisés	23 000		
Prêts, autres immobilisations financières	368		
TOTAL	23 368		
TOTAL GENERAL	753 557		83 577

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			63 205	63 205
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			578 689	578 689
Installations générales agencements aménagements divers			47 028	47 028
Matériel de transport			17 149	17 149
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			107 695	107 695
TOTAL			750 560	750 560
Autres titres immobilisés			23 000	23 000
Prêts, autres immobilisations financières			368	368
TOTAL			23 368	23 368
TOTAL GENERAL			837 133	837 133

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	13 109	46 476		59 584
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	483 082	34 532		517 614
Installations générales agencements aménagements divers	45 103	642		45 744
Matériel de transport	70	8 575		8 645
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	100 915	2 344		103 259
TOTAL	629 170	46 093		675 263
TOTAL GENERAL	642 278	92 569		734 847

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	46 476				
Instal.techniques matériel outillage indus.	34 532				
Instal.générales agenc.aménag.divers	642				
Matériel de transport	8 575				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 344				
TOTAL	46 093				
TOTAL GENERAL	92 569				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	142 209	32 600		0	174 808
Excédent ou déficit de l'exercice	32 600	32 600-	5 326	0-	5 326
Situation nette	174 808		5 326	0	180 134
Subventions d'investissement	236 178		92 600	78 725	250 053
TOTAL I	410 987		97 926	78 725	430 187

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	100 000		13 000			87 000	
REPORT ACTIVITES	100 000		13 000			87 000	
TOTAL	100 000		13 000			87 000	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	49 296	18 291			67 587
TOTAL	49 296	18 291			67 587

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	12 000				12 000
Sur comptes clients	1 667		1 667		
TOTAL	13 667		1 667		12 000
TOTAL GENERAL	62 963	18 291	1 667		79 587
Dont dotations et reprises d'exploitation		18 291	1 667		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	368		368
Autres créances clients	14 900	14 900	
Taxe sur la valeur ajoutée	28 963	28 963	
Débiteurs divers	149 220	149 220	
Charges constatées d'avance	23 897	23 897	
TOTAL	217 347	216 979	368

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	198 660	198 660		
Personnel et comptes rattachés	37 848	37 848		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	83 931	83 931		
Taxe sur la valeur ajoutée	10 395	10 395		
Autres impôts taxes et assimilés	5 749	5 749		
Autres dettes	135 407	135 407		
Produits constatés d'avance	20 525	20 525		
TOTAL	492 516	492 516		

Fonds commercial

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Licence IV	3 200			3 200	
Total	3 200			3 200	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir sur 1 an.

	Valeurs	Taux d'amortissement
CAPTATIONS 2022	46 273	100.00

Captations vidéo de groupes à rayonnement national / Découverte diffusés par le Fil ou de groupes émergeants accompagnés par le Fil.

Captations réalisées pour la notoriété du Fil et des artistes.

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	5 525
Autres créances	145 750
Total	151 275

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	125 390
Dettes fiscales et sociales	46 286
Total	171 676

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	23 897
Total	23 897
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	20 525
Total	20 525

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
FORMATION ACCOMPAGNEMENT	1 025		
INOUE DISTRIBUTION	19 500		
Total	20 525		

Subventions d'équipement

Le montant total des subventions d'investissement comptabilisées sur la période 2019-2022 s'élève à 378 926 €.

Le montant total des investissements imputables sur ces subventions comptabilisées en 2019-2022 s'élève à 186 326 €.

La mise en service des immobilisations acquises pendant l'année N est le 01/01/N.
L'amortissement des subventions d'équipement suit le même régime.

*Saint-Etienne Métropole a attribué une subvention d'investissement annuelle au fil, pour financer le volet numérique de son projet. Celle-ci s'élève à 50 000 € pour l'exercice 2022.

Cette subvention a pour objectif de soutenir la création de supports audiovisuels pour valoriser le travail d'accompagnement et de médiation culturelle mené par le fil. Ces supports sont majoritairement utilisés sur les réseaux sociaux.

Elle a été entièrement consommée au 31/12/2022 comme suit :

- investissement en matériel : 3 727 €
- investissement immatériel : 46 273 €

*L'association a perçu en 2022 une subvention d'équipement de 42 600 € du CNM.

Au 31/12/2022, les subventions d'investissement perçues de la Ville de St Etienne pour 150 000 € et du CNM pour 42 600 € relatives à la construction d'une terrasse ne sont pas consommées (travaux non réalisés).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Les subventions par financeurs sont détaillées dans le tableau ci-joint

Répartition par secteur géographique	Montant
SUBVENTION VILLE DE SAINT ETIENNE	610 000
SUBVENTION REGION	109 325
SUBVENTION DEPARTEMENT	40 000
SUBVENTION SACEM	17 000
SUBVENTION DRAC	177 200
SUBVENTION CNM	71 357
SUBVENTION AIDE A L'EMPLOI	2 667
Total	1 027 549

Rémunération des dirigeants

Les principaux cadres dirigeants s'entendent du Président, du Trésorier et du Secrétaire de l'Association. Ces personnes exercent bénévolement leur fonction. Il ne leur est pas attribué de rémunération.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	10
Agents de maîtrise et techniciens	6
Employés	4
Total	20

Valorisation des contributions volontaires

Depuis son origine, le bénévolat est un axe fort du projet de l'association LIMACE.

Depuis toujours, l'association a su fédérer, à travers son projet artistique et culturel ambitieux, ancré sur le territoire et multigénérationnel, de nombreux bénévoles qui adhèrent aux valeurs de l'association et enrichissent le projet, grâce à leur participation active et régulière dans la vie du fil.

En 2022, 130 bénévoles ont été décomptés, ce qui représente un total de 3580 heures valorisé au SMIC, ce bénévolat est estimé à 45 180 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Avals et cautions	20 000
Total (1)	20 000

Engagements reçus

Caution accordée par la Crédit Coopératif conformément à la convention de délégation de service public signée avec la ville de Saint-Etienne	20 000
Total	20 000

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Une provision pour charge a été comptabilisée au titre de cet exercice pour un montant de 18 291 €.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
Ensemble du personnel - Total provision		67 587
Engagement total		67 587

Hypothèses de calculs retenues

Taux d'actualisation : 3.86%
Taux de progression des salaires : 4 %
Taux de rotation du personnel : 0 %
Age de départ en retraite : 65 ans
Taux de charges patronales : 52 %
Convention collective appliquée : entreprises artistiques et culturelles

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- SCIC LES 3 C 31/08/22	49 315	15.83	8 733
- SCIC CHATEAU DU ROZIER 31/12/22	152 234	23.74	19 973
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

Cabinet Yves BEGON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de LYON - RIOM

26 avenue de Verdun
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04 77 92 05 30
Fax : 04 77 74 22 93
y.begon@aaci-conseils.fr

Association ligérienne de musiques actuelles
20 Boulevard Thiers
42000 - SAINT ETIENNE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux adhérents

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées préalablement

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'assemblée générale en application de l'article L 612-5 du Code de commerce.

Conventions non autorisées préalablement

En application des articles article R.612-6 du Code de commerce et L. 823-12 du code de commerce, je vous signale que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il m'appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Frais de coproduction

Avec l'association 1001 BASS

Personne concernée : OUDIN SIMON - ADMINISTRATEUR

Nature et objet : Frais de coproduction réalisée en partenariat avec l'association

Modalités : L'association LIMACE - LE FIL a supporté un total de 4 600,87 € de charges, liée à la coproduction réalisée avec 1001 BASS.

Montants affectant le résultat : Le montant des charges de l'exercice est de 4 600.87 €

Prestations de mise à disposition pour concerts

Avec l'association ARCOMIK

Personne concernée : PINNA Nelly - Administratrice

Modalités : La LIMACE a facturé à ARCOMIK des prestations de mise à disposition pour des concerts.

Montants affectant le résultat : Le montant des produits de l'exercice est de 3 227.50 €

Frais de déplacement

Avec la société CHÂTEAU DU ROZIER

Personne concernée : TERRADE Clément - Président puis Co-président à compter de 06/2022, Administrateur

Modalités : La société CHÂTEAU DU ROZIER a facturé à votre association des frais de déplacement de Clément TERRADE.

Montants affectant le résultat : Le montant des charges de l'exercice est de 998.23 €

Prestations de MAD concerts et Coproduction

Avec l'association FZL

Personne concernée : FLANDIN Damien - Administrateur

Modalités : La LIMACE a facturé à FZL des prestations de mise à disposition pour des concerts pour 8 857,00 € et des prestations de co-production pour 2 599,41 €

Montants affectant le résultat : Le montant des produits de l'exercice est de 11 456.41 €

Frais de coproduction et frais de repas

Avec l'association FZL

Personne concernée : FLANDIN Damien - Administrateur

Nature et objet : Frais de coproduction réalisée en partenariat avec l'association FZL et frais de repas

Modalités : FZL a facturé La LIMACE des frais de coproduction pour des concerts pour 4 711,74 € et des frais de repas pour 347,00 €

Montants affectant le résultat : Le montant des charges de l'exercice est de 5 058.74 €

Frais d'achat de spectacles

Avec l'association LE CRI DU CHARBON

Personne concernée : BALTHAZARD Cyril - Administrateur

Modalités : L'association LE CRI DU CHARBON a facturé des frais de sous-traitance de spectacle à votre association.

Montants affectant le résultat : Le montant des charges de l'exercice est de 750.00 €

Prestations de studio

Avec l'association LE CRI DU CHARBON

Personne concernée : BALTHAZARD Cyril - Administrateur

Modalités : La LIMACE a facturé à l'association LE CRI DU CHARBON des prestations de studio.

Montants affectant le résultat : Le montant des produits de l'exercice est de 91.67 €

Frais d'achat de spectacles

Avec l'association PRUNE 85

Personnes concernée : HAUDEBOURG Vanessa - Trésorière - Administratrice

Modalités : L'association PRUNE 85 a facturé des frais de sous-traitance de spectacle à votre association.

Montants affectant le résultat : Le montant des charges de l'exercice est de 2 200.00 €

Frais de communication

Avec l'association RADIO DIO

Personne concernée : FAYOLLE Lionel - Administrateur

Modalités : L'association RADIO DIO a facturé des frais de communication à votre association.

Montants affectant le résultat : Le montant des charges de l'exercice est de 500.00 €

Actions pédagogiques et culturelles

Avec l'association SAUVEGARDE 42

Personne concernée : FAURE Céline - Administratrice

Modalités : La LIMACE a facturé à l'association SAUVEGARDE 42 des prestations pour des actions pédagogiques et culturelles.

Montants affectant le résultat : Le montant des produits de l'exercice est de 300.00 €

Frais d'achat de spectacles

Avec l'association GAGA JAZZ

Personne concernée : BURLOT Alexis - Secrétaire - Administrateur

Modalités : L'association GAGA JAZZ a facturé des frais de sous-traitance de spectacle à votre association.

Montants affectant le résultat : Le montant des charges de l'exercice est de 1 631.10 €

L'ensemble de ces conventions n'a pas été autorisé par omission, les montants n'étant pas significatif.

A SAINT ETIENNE

le 23 mai 2023

Le commissaire aux comptes

YVES BEGON

